

# Extraits du compte rendu de la Réunion du Conseil municipal du 27 Janvier 2022 à 20 heures à la Salle Jean Rostand à Lorette



## PRESENTS :

M. TARDY Gérard, MME VERGER Eliane, M. VINCENT Pierre, MME BONNARD Joëlle, M. SEGUIN Joseph, MME FAUCOUIT Marie-Claire, M. RAI A Gilles, MME ORIOL Evelyne, MME CELIBERT Marcelle, MME VERGNAUD Evelyne, M. LETO Francesco, MME BERTOMEU Delphine, MME PELARDY Patricia, MME FAYELLE Chantal, M. MATHIVET Thierry (présent à partir du point n°14 et jusqu'à la fin), M. RICCI Patrick, M. PORTALLIER Lionnel, M. MASSON Dominique, M. LEQUEUX Julien, MME GASSA Amelle, MME ACAR Yaren.

## ABSENTS / EXCUSES :

M. POINAS Christophe, M. GAMON Gérard, M. BAILLY Camille, MME BREGAIN Patricia, M. MATHIVET Thierry (absent du point n°1 au point n°13), MME PINTACORONA Anna, M. DI GUSTO Dominique.

## PROCURATIONS DE :

M. POINAS Christophe à MME BERTOMEU Delphine  
M. BAILLY Camille à M. RAI A Gilles  
MME BREGAIN Patricia à MME FAUCOUIT Marie-Claire  
M. MATHIVET Thierry à MME ORIOL Evelyne (du point n°1 au point n°13)  
M. DI GUSTO Dominique à MME GASSA Amelle

*Monsieur le Maire propose d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 14 décembre 2021.*

*Il est approuvé à la majorité des membres présents.*

*Vote « contre » de Julien LEQUEUX, Amelle GASSA, Dominique DI GUSTO, Yaren ACAR. Une mention corrective est apportée par Monsieur Julien LEQUEUX, qui est acceptée.*

*Il est désigné un secrétaire de séance : Mme Delphine BERTOMEU qui accepte cette mission.*

*Monsieur le Maire propose de rajouter un point supplémentaire qui sera présenté après le point relatif aux délégations de pouvoirs. La note de synthèse ad hoc est remise à chacun des conseillers municipaux.*



## 2022-01-01- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION A TEMPS COMPLET

Monsieur le Maire propose :

- 1) De créer, à compter du 1er février 2022, un emploi d'adjoint d'animation à temps complet ;
- 2) De lui faire bénéficier de l'organisation de la carrière et de l'échelonnement indiciaire prévu par les décrets portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux ;
- 3) D'imputer la dépense au budget général de la commune ;
- 4) De fixer ainsi qu'il suit, le tableau des effectifs de la filière ANIMATION.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

## 2022-01-02- FILIERE TECHNIQUE - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE

Monsieur le Maire propose :

- 1) De créer, à compter du 1er février 2022, un emploi permanent d'agent de maîtrise territorial, à temps complet ;
- 2) De fixer ainsi qu'il suit, le tableau des effectifs budgétaires permanents de la filière TECHNIQUE ;
- 3) De préciser que cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel ;
- 4) De lui faire bénéficier de l'organisation de la carrière et de l'échelonnement indiciaire prévu par les décrets portant statut particulier du cadre des agents de maîtrise ;
- 5) D'imputer la dépense au budget général de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

## 2022-01-03- PLAN DE FORMATION DES AGENTS COMMUNAUX DE 2022 A 2024



Monsieur le Maire propose :

- 1) D'approuver le principe de retenir pour nos agents le plan pluriannuel de formation inter-collectivités validé par le Comité technique intercommunal en date du 26 novembre 2021 ;
- 2) De constater qu'en validant le plan de formation tel que ci-dessus rappelé, cela permet de remplir l'obligation rappelée par la loi du 19 février 2007 pour l'ensemble des actions de formation qu'elle prévoit :
  - Intégration et professionnalisation,
  - Perfectionnement,
  - Préparation aux concours et examens professionnels ;
- 3) De confirmer que le plan de formation ainsi retenu permet d'identifier des actions mobilisables par les agents dans le cadre de leur Compte Personnel d'Activité (CPA) ;
- 4) D'approuver le règlement de formation qui définit les modalités pratiques d'exercice de la formation dans le respect des droits et obligations applicables en matière de formation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

#### 2022-01-04- DEBAT SUR LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DES AGENTS DE LA COLLECTIVITE

Le Conseil Municipal en prend acte.

#### 2022-01-05- SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION DYNAMIC CLUB DE LORETTE

Monsieur le Maire propose de :

- 1) Attribuer à l'association Dynamic Club de Lorette, une subvention exceptionnelle de 200 euros dans le cadre des 20 ans de l'association pour l'organisation d'un thé dansant, sur justificatifs de dépenses, qui interviendra à une date qui demeure à fixer en fonction des possibilités offertes par les consignes sanitaires.
- 2) Imputer la dépense, au budget général de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

#### 2022-01-06- CONTRIBUTION A L'ECOLE PRIVEE SAINTE MARIE A SAINT CHAMOND – CLASSE ULIS

Au regard des obligations en vigueur, Monsieur le Maire vous propose :

- 1) De verser une contribution de 550, 30 € à l'école privée Sainte Marie à Saint-Chamond pour l'année 2021-2022 au titre de l'accueil d'un enfant domicilié à Lorette dans une classe ULIS et ce conformément au Code de l'Education Nationale
- 2) D'imputer la dépense au budget général de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

#### 2022-01-07- DEMANDE DE PRESTATIONS ACCUEIL DE LOISIRS ET VACANCES 2022 AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA LOIRE

Monsieur le Maire vous invite à solliciter le Conseil Départemental de la Loire pour obtenir un financement le plus important possible du Centre de Loisirs de Lorette, pour l'année 2022 au titre des prestations Accueil de loisirs et vacances.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

#### 2022-01-08- INSTALLATION DE SYSTEMES DE TELEGESTION PAR LE SIEL – EGLISE NOTRE DAME

Monsieur le Maire propose :

- 1) D'accepter l'installation par le SIEL d'un système de télégestion à l'église Notre Dame de Lorette pour un coût de 6 842, 50 € HT ;
- 2) De solliciter une subvention exceptionnelle de 20 % auprès du SIEL dans le cadre du programme ACTEE pour l'amélioration de la gestion des systèmes énergétiques pour ce projet portant le coût du projet à 5 474, 00 € HT ;
- 3) De prévoir un coût de maintenance de 205 € HT par le SIEL par an pour ce système ;
- 4) D'approuver la contribution de la Commune, étant entendu que la contribution sera calculée au montant réellement exécuté ;
- 5) L'autoriser à signer toutes pièces à intervenir ;
- 6) D'imputer les dépenses au budget général.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

3 abstentions : Mme Amelle GASSA ; M. Dominique DI GUSTO ; Mme Yaren ACAR

2022-01-09- INSTALLATION D'UN NOUVEAU SYSTEME DE VIDEOPROTECTION : DEMANDE DE SUBVENTIONS A LA REGION AURA

Monsieur le Maire vous propose à titre indicatif, un tableau de financement suivant : Achat et installation de 5 caméras : 15 682, 44 € Coût HT / 7 841,22 € Financement AURA / 7 841, 22 € Coût résiduel pour la Commune.

Aussi, Monsieur le Maire vous propose de l'autoriser à solliciter une subvention de l'ordre de 50% maximum du coût hors taxe de l'opération, auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes au titre du fonds « Installer un système de sécurisation aux abords des lycées et sur les espaces publics » pour l'année 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à la majorité la proposition de son Président.

1 abstention : M. Julien LEQUEUX.

3 votes « contre » : Mme Amelle GASSA ; M. Dominique DI GUSTO, Mme Yaren ACAR.

2022-01-10- ZAC COTE GRANGER : SIGNATURE D'UNE CONVENTION QUADRIpartite ENTRE LA COMMUNE DE LORETTE, NOVIM, EPORA ET SAINT ETIENNE METROPOLE : AVENANT N°1

Monsieur le Maire vous demande de bien vouloir l'autoriser à signer un avenant n°1 à la convention quadripartite n°42B051 avec NOVIM, EPORA et Saint Etienne Métropole, permettant de la prolonger de 3 ans à compter du 6 mars 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à la majorité la proposition de son Président.

1 abstention : M. Julien LEQUEUX.

3 votes « contre » : Mme Amelle GASSA ; M. Dominique DI GUSTO, Mme Yaren ACAR.

2022-01-11- BILAN DE LA POLITIQUE FONCIERE DE L'EXERCICE 2021

Le Conseil Municipal en prend acte.

2022-01-12- ACQUISITION DE GRE A GRE D'UN TERRAIN, 17 RUE JACQUES BOUILLET – HASSEN MESKAOUI

Monsieur le Maire vous propose :

- 1) D'acquérir un terrain de 33 m<sup>2</sup>, à titre gracieux, cadastré section D numéro 848 sis 17 rue Jacques Bouillet, appartenant à Monsieur Hassen MESKAOUI;
- 2) De confier à Hervé THIBOUD, notaire à RIVE DE GIER, le soin d'officialiser cette transaction ;
- 3) De prendre en charge tous les frais liés à cette acquisition et notamment les frais de notaire et de géomètre expert ;
- 4) De l'autoriser lui ou l'un de ses adjoints à signer tout document utile à cet effet ;
- 5) D'imputer les dépenses afférentes à cette opération au budget général de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à la majorité la proposition de son Président.

1 abstention : M. Julien LEQUEUX.

3 votes « contre » : Mme Amelle GASSA ; M. Dominique DI GUSTO, Mme Yaren ACAR.

2022-01-13- ACQUISITION DE GRE A GRE D'UN TERRAIN, 17 RUE JACQUES BOUILLET – SCI GUED

Monsieur le Maire vous propose :

- 1) D'acquérir un terrain de 14 m<sup>2</sup> au total, à titre gracieux, cadastré section D numéro 849 (de 1 m<sup>2</sup>) et D numéro 851 de 13 m<sup>2</sup> sis 17 rue Jacques Bouillet, appartenant à la SCI GUED
- 2) De confier à Hervé THIBOUD, notaire à RIVE DE GIER, le soin d'officialiser cette transaction ;
- 3) De prendre en charge tous les frais liés à cette acquisition et notamment les frais de notaire et de géomètre expert ;
- 4) De l'autoriser lui ou l'un de ses adjoints à signer tout document utile à cet effet ;
- 5) D'imputer les dépenses afférentes à cette opération au budget général de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à la majorité la proposition de son Président.

1 abstention : M. Julien LEQUEUX.

3 votes « contre » : Mme Amelle GASSA ; M. Dominique DI GUSTO, Mme Yaren ACAR.

*Arrivée de Monsieur Thierry Mathivet à 21h18.*

2022-01-14- PROPOSITION DE PRENDRE UN PERIMETRE DE PREEMPTION SUR LE TENEMENT IMMOBILIER SIS 9 RUE ADELE BOURDON

Monsieur le Maire vous propose :

- 1) De formuler un accord de principe à la réalisation d'un projet d'intérêt général de création d'un à deux logements d'urgence dont l'assise foncière maximum constitue le ténement immobilier sis 9 rue Adèle Bourdon et matérialisée sur le plan joint ;
- 2) De l'autoriser à entrer en négociation avec les propriétaires des parcelles cadastrées section H numéros 482, 483, 484, 485 et 486.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

2022-01-15- RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC COMMUNAL D'EAU POTABLE POUR 2020

Le Conseil Municipal en prend acte.

2022-01-16- RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF POUR L'EXERCICE 2020 DE SAINT-ETIENNE METROPOLE POUR LA COMMUNE DE LORETTE

Le Conseil Municipal en prend acte.

2022-01-17- COMPTE RENDU DE DELEGATION DE POUVOIRS

Le Conseil Municipal en prend acte.

*Une suspension de séance de 15 minutes est accordée par Monsieur le Maire pour permettre aux membres du conseil municipal de prendre connaissance du point n°18.*

2022-01-18- VŒU DE SOUTIEN AU MAIRE, MONSIEUR GERARD TARDY

Vœu de soutien à Gérard TARDY, Maire de la Commune, victime d'une médiatisation qui engendre des conséquences dépassant l'acceptable. Les membres du groupe ALLIANCE POUR LORETTE élus à 75,76% des voix exprimées en mars 2020, dénoncent une attitude subversive des membres de l'opposition municipale dans cette funeste affaire.

Vœu adressé à Monsieur le Ministre de l'Intérieur pour qu'il intervienne auprès des services de l'ETAT dans notre département pour qu'ils mettent de l'ordre et qu'ils sanctionnent cet état dégradant.

Une copie de ce vœu est adressée à Madame la Préfète de la Loire et Monsieur le Procureur de la République de la Loire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à la majorité la proposition de son Président.

4 votes « contre » : M. Julien LEQUEUX, Mme Amelle GASSA ; M. Dominique DI GUSTO, Mme Yaren ACAR.

***Il est vingt-deux heures quarante-cinq***

***La séance est levée.***

***Le Maire,***

***Gérard TARDY***

